

ARTICLE V.

Qui contient ce qui s'est passé de considerable dans les Etats du NORD, depuis le mois dernier.

I. **D**ANS l'addition inferée à la fin du mois dernier, on a pu voir l'abregé des plaintes des Polonois contre les Moscovites, & les reponses qu'y fit l'Ambassadeur du Czard. La Republique n'a encore reçu aucune satisfaction : Mais quelques lettres de Saxe assurent, que le Czard avoit écrit au Roi Auguste, qu'il pouvoit à son gré, disposer des troupes Moscovites qui sont restées en Pologne ! A quoy ce Prince les peut-il employer aujourd'huy ? il n'en a plus besoin contre les Suedois, puis qu'il n'y en a aucun en Pologne ni en Saxe ? Elles ne lui sont nécessaires, ( à en juger par les yeux de la raison, ) que pour affermir son autorité en Pologne, & ranger sous une parfaite obéissance, ceux qui conservent encore quelque amour du privilège & des libertez, qui faisoient autrefois la gloire de la Noblesse Polonoise, & rendoient leur Republique un des puissants Etats de l'Europe.

*Le Czard offre des troupes au Roi Auguste.*

II. Comme le Senat de Dantzick a eu le malheur de déplaire au Roi Auguste, pour avoir été trop exact à conserver sa liberté, & à prevenir les malheurs, dont cette fameuse Ville étoit menassée, par la guerre que ce Roi avoit attiré en Pologne: Les Dantziquois pouvoient bien être les premiers contre lesquels ces troupes Moscovites

*Dantzick est menassé de la part du Roi Auguste.*